

RAPPORT DE CONTRÔLE SUR L'EXERCICE 2020



CONCESSIONS
ÉLECTRICITÉ



CONCESSIONS
GAZ



TCCFE
(Taxe communale sur la consommation
finale d'électricité)



territoire
d'énergie
ISÈRE

EDITO

Malgré le contexte 2021 marqué par la crise sanitaire, les échanges et accords nécessaires à l'amélioration du système de distribution publique d'énergie gazière ont été mis en oeuvre.

C'est le cas en matière de sécurité avec une animation sous forme de webinaire de cinq ateliers début janvier 2021 rassemblant un nombre croissant de participants.

S'agissant des adaptations permettant l'utilisation des ouvrages de distribution et transport pour acheminer du gaz renouvelable, il est à noter la poursuite des échanges avec le distributeur GRDF et GRTgaz en charge du réseau de transport. Les acteurs publics aux côtés de TE38 identifiés comme tiers investisseurs pour les renforcements ont ainsi pu échanger avec la CRE sur cet aspect du dispositif du droit à l'injection. La signature d'une convention fixant ces modalités de financement et de quatre conventions permettant le raccordement d'installation de biométhane hors périmètre concédé concrétisent ces travaux de concertations.

Je constate que l'exercice du contrôle à partir des données et compte rendus d'activité transmis par les concessionnaires soulève des pratiques unilatérales de la part du concessionnaire historique dans la gestion des biens concédés principalement des compteurs. Celles-ci interrogent l'autorité concédante sur les conséquences comptables dans un contexte plus général invitant les autorités organisatrices à réviser leurs contrats de concession à la faveur du modèle national négocié avec la FNCCR, France Urbaine et GRDF.

Bertrand LACHAT

Président de TE38

Vice-président de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)



SOMMAIRE



LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ ORGANISÉE PAR TE38 [5]



LES CONCESSIONS GRDF [11]



LES CONCESSIONS GREENALP [23]



LES CONCESSIONS PRIMAGAZ [30]



LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT [37]



GLOSSAIRE [38]



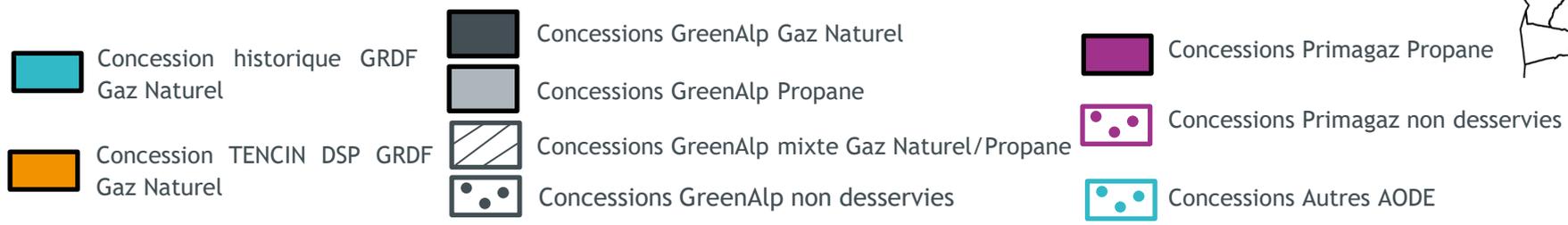
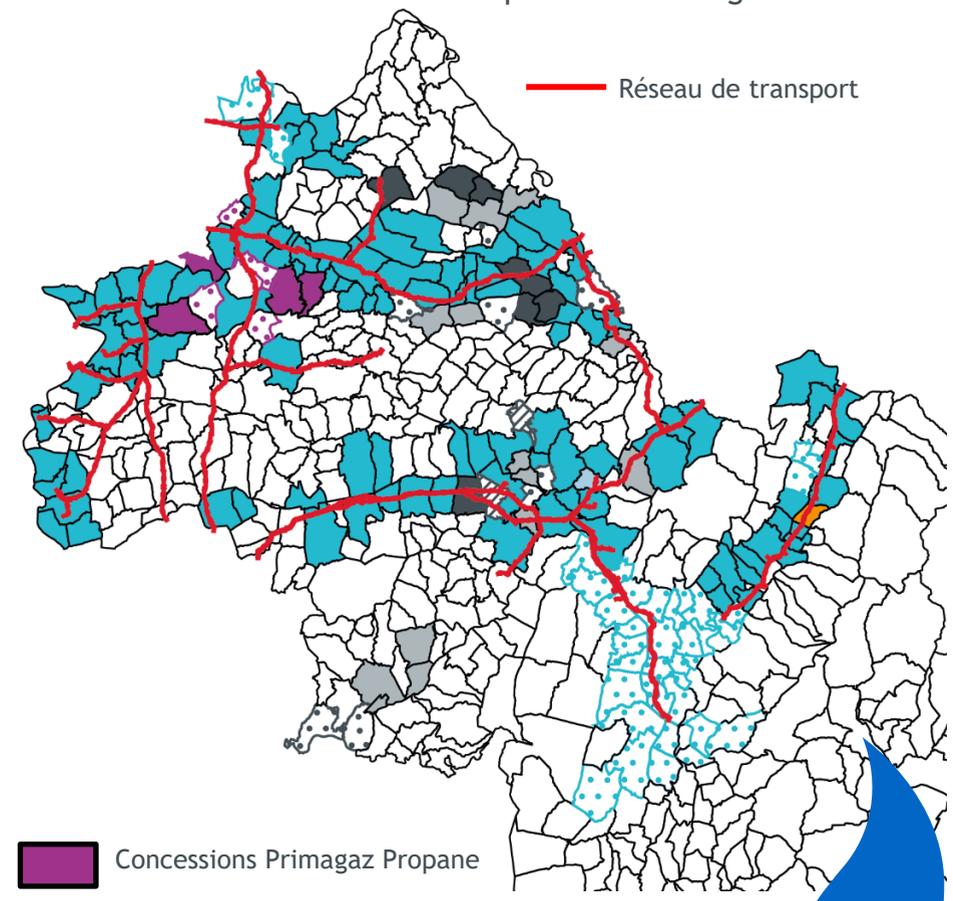
LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ ORGANISÉE PAR TE38

1. PÉRIMÈTRE ET SPÉCIFICITÉS DES CONCESSIONS GAZ

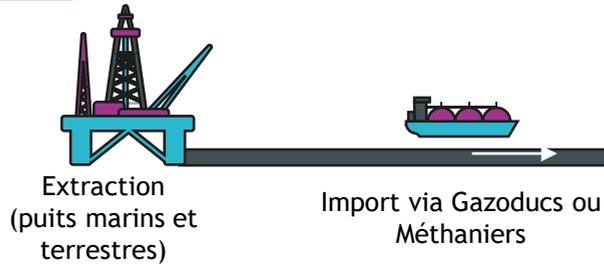
Au 1er janvier 2021, la distribution publique de gaz organisée par TE38 concerne 146 communes. Le service public est délégué à 3 opérateurs sous la forme de concessions par des contrats de 30 ans :

- **GRDF** sur **105 communes** pour le contrat « historique » fondé sur la loi de nationalisation du 8 avril 1946 et renouvelé en 2002, ainsi que sur la **commune de TENCIN** par délégation de service public suite à appel d'offre en 2006. Un seul tarif péréqué nationalement s'applique pour la distribution de gaz naturel ou de biogaz.
- **GreenAlp** sur **32 communes** selon six contrats de délégation de service public, signés en 2006 avec deux formes de distribution : « classique » pour le gaz naturel raccordé au réseau de transport, et « ilots de gaz propane » sur les communes plus éloignées du transport.
- **Primagaz** sur **8 communes** selon un contrat de délégation de service public, signé en 2007 avec une distribution de gaz propane.

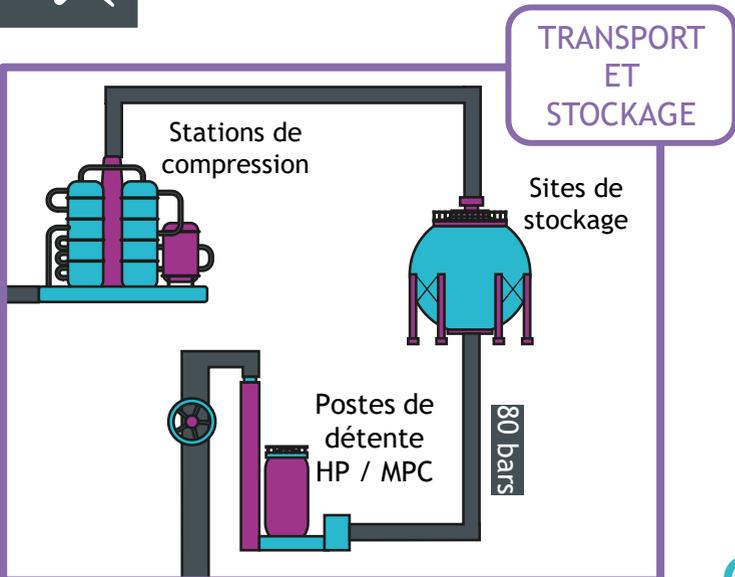
Pour ces deux derniers délégataires, les tarifs d'acheminement du gaz naturel et de fourniture de propane sont fixés dans les contrats de concessions. Ils sont identiques pour les six contrats GreenAlp.



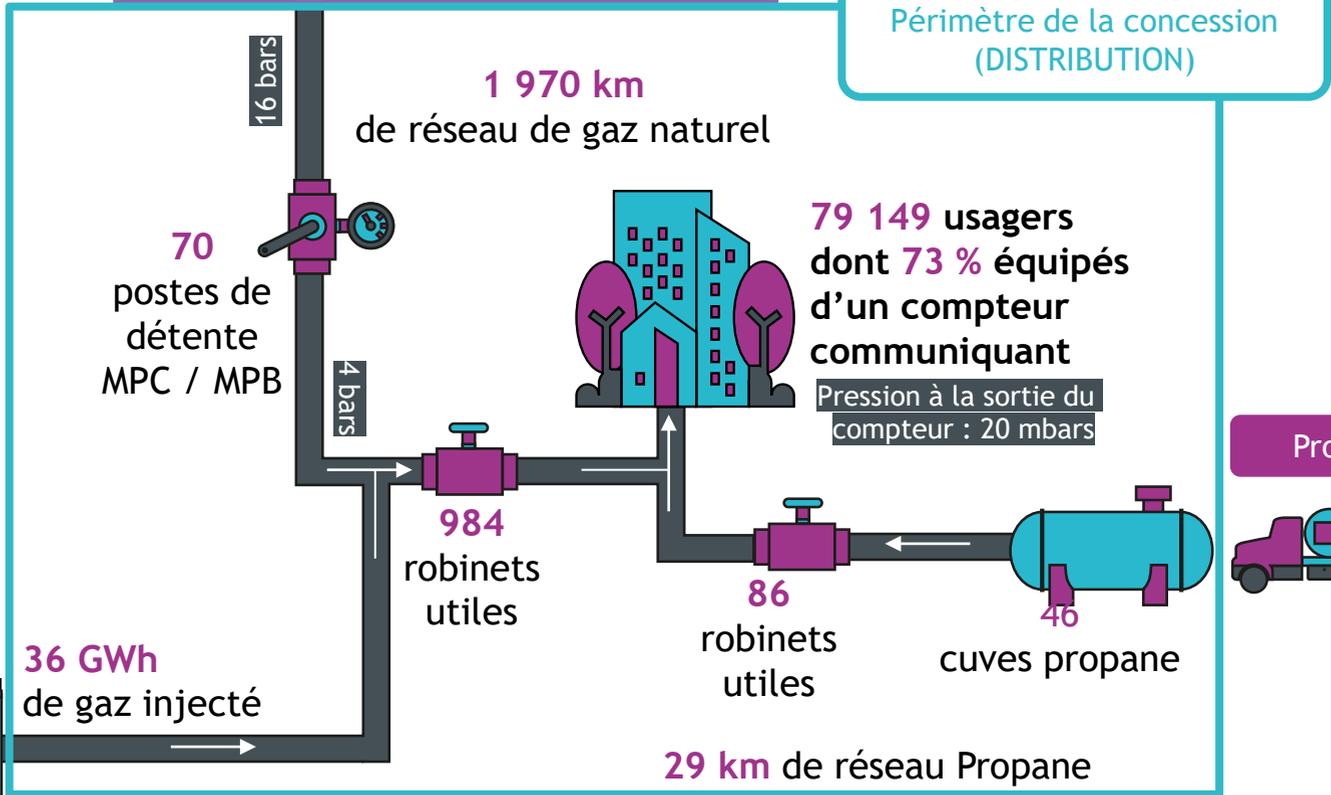
2. LES CHIFFRES-CLÉS



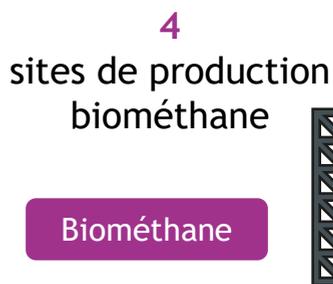
Gaz naturel



2 243 GWh
de gaz
acheminé



Périmètre de la concession
(DISTRIBUTION)



Biométhane



Propane





QUALITÉ DE FOURNITURE



20 usagers coupés
pour 1000 usagers

USAGERS



77 981
usagers desservis



2 156
GWh acheminés



612
réclamations



162 usagers
desservis



1,1
GWh acheminés



5
réclamations



GreenAlp



1 006
usagers desservis



85,5
GWh acheminés



7
réclamations

PATRIMOINE ET INVESTISSEMENTS



1 899 km de réseau



3,6 M€ investis



204 M€ de valeur brute



94 km de réseau



129 k€ investis



14 M€ de valeur brute



PRIMAGAZ



6
km de réseau



7,2 k€
investis



0,7 M€
de valeur brute



3. COMPRENDRE LES MISSIONS DE L'AUTORITÉ ORGANISATRICE

L'autorité concédante exerce le **contrôle du bon accomplissement des missions de service public** conformément à l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales. À cet effet, elle **désigne les agents de contrôle assermentés** par le tribunal de grande instance, chargés de vérifier le respect des dispositions du cahier des charges de concession. Une **redevance** est versée par les concessionnaires pour assurer la compétence notamment l'exercice du contrôle.

L'ACTIVITÉ DE CONTRÔLE REGROUPE :



L'analyse du compte-rendu d'activité de la concession (CRAC) présentée au Comité Syndical



L'audit chez le concessionnaire et la rédaction d'un rapport annuel présenté en Comité syndical



Le contrôle continu

- **Conférence NOMÉ** sur la programmation des investissements des réseaux gaz organisée par la Préfecture de l'Isère le 16 décembre 2021
- Avis et conseils sur les travaux d'extension et raccordement au réseau de distribution de gaz et sur les projets de méthanisation
- Calcul des redevances de concessions R1 et des redevances communales d'occupation du domaine public
- Suivi, négociation et modification des contrats de concession
- Contrôle des incidents gaz et organisation des ateliers de la sécurité gaz sous forme de **webinaire durant la semaine du 11 au 15 janvier 2021** pour sensibiliser les intervenants au respect des procédures de travaux à proximité des ouvrages
- Réunions de suivi régulières avec les concessionnaires : **6 réunions avec GRDF les 18 mars, 26 avril, 27 mai, 16 juin, 8 septembre et 23 novembre et 1 réunion avec Primagaz le 16 mars**

CHRONOLOGIE DU CONTRÔLE DES DONNÉES DES CONCESSIONNAIRES (EXERCICE 2020) :

1.

Transmission CRACs

28 mai, 31 mai et 8 juin 2021

2.

Présentation CRACs (à la commission Concessions)

24 juin 2021

3.

Audit concessionnaires

5, 14 et 22 octobre 2021

4.

Délibérations suite analyses des CRACs

6 décembre 2021

5.

Délibérations rapport de contrôle

13 juin 2022



ZOOM :

CRAC

Doit être transmis avant le 1er juin de l'année civile précédente pour les concessionnaires GRDF et GreenAlp et avant le 30 juin pour le concessionnaire Primagaz

Le contenu et les modalités de communication des CRACs sont fixés :

- Pour GRDF par l'article 32 du cahier des charges et son annexe 1 ainsi que par les articles D2224-48 à 51 du CGCT
- Pour GreenAlp par l'article 40 du cahier des charges et les articles 2 et 4 et l'annexe 8 des avenants 6 et 7
- Pour Primagaz par l'article 41 du cahier des charges



Rédigé par les concessionnaires

Doit comprendre les informations retraçant les activités de service avec les indicateurs de suivi de l'année précédente

Rend compte des activités des concessionnaires

Doit être examiné en commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et est examiné par les instances après contrôle par TE38

Doit être mis à la disposition du public

V.S.



RAPPORT DE CONTRÔLE

Facultatif

Rédigé par l'autorité concédante

Comprend une synthèse des analyses et des échanges menés lors des audits des missions de contrôle, identifie des points de vigilance et formule des recommandations aux concessionnaires

Rend compte du contrôle exercé par TE38

Est notifié aux concessionnaires pour droit de réponse et est examiné par les instances et en CCSPL

Est communiqué aux partenaires et disponible en ligne



Le rapport de contrôle reprend certains indicateurs du CRAC, apprécie leur fiabilité et les complète à partir des données techniques, comptables et clientèles demandées au titre du contrôle





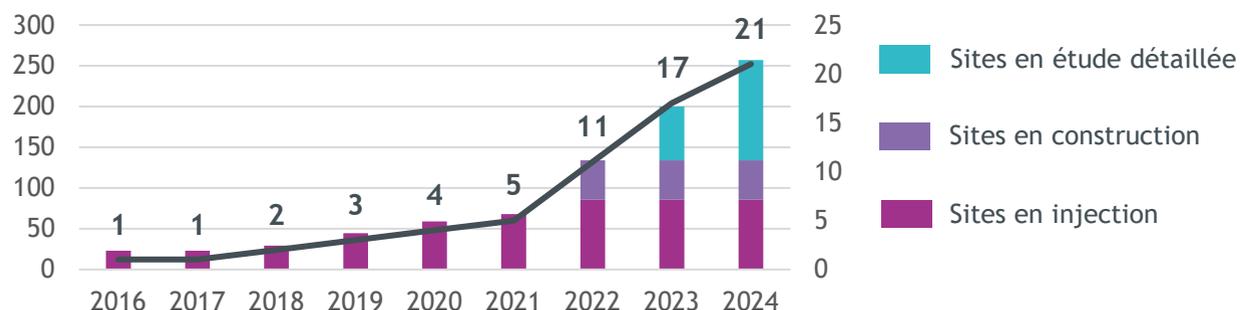
4. LE DÉVELOPPEMENT DU BIOGAZ INJECTÉ DANS LES RÉSEAUX

Le biogaz est un gaz naturel produit par des unités de production à partir des déchets de l'agriculture, des ménages et des industriels. Il est injecté dans les réseaux afin de couvrir les besoins de chauffage et de carburant des habitants vivant à proximité.

L'Isère compte actuellement **5 sites de production** en service d'une capacité de production totale de 68 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de **18 500 logements neufs** ou **265 bus roulant au bioGNV**. **Le département de l'Isère est le département de la Région Auvergne Rhône-Alpes qui compte le plus de projets de gaz renouvelable.**



Site de méthanarène à Auberives sur Varèze (capacité de 16 GWh)



Capacité de production de gaz renouvelable en injection en Isère 2016 - 2024 (GWh)

Le **potentiel méthanisable** sur le département de l'Isère est de **1 081 GWh en 2050** (source : SOLAGRO). La production de biogaz représente **7%** de ce potentiel. Elle devrait atteindre **23% d'ici 2024**.

En tant qu'autorité organisatrice du service public de gaz sur les 452 communes du département de l'Isère, TE38 est impliqué dans le développement du biogaz. TE38 travaille avec ses partenaires sur les **modalités de réalisation des projets** (concertation, financement, choix du tracé, adaptation du réseau...) et formalise le **raccordement des sites** situés parfois hors des zones desservies par les opérateurs sous forme de convention. TE38 intervient au plan national en informant la CRE et la FNCCR des **problématiques rencontrées**, en particulier celles liées aux maillages des réseaux de distribution des opérateurs GRDF et GreenAlp et leurs financements.

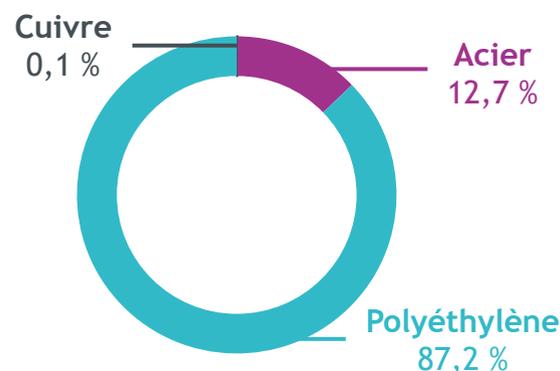


LES CONCESSIONS GRDF

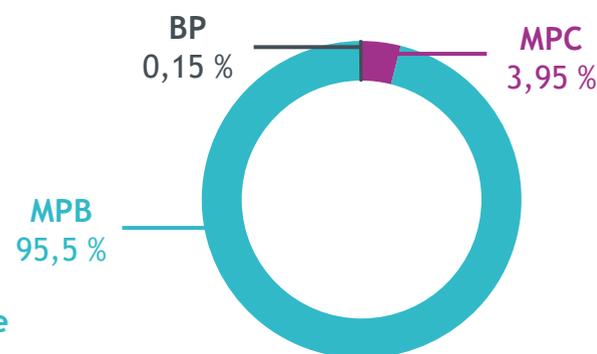
1. LE PATRIMOINE TECHNIQUE

L'infrastructure de distribution compte **1 899 km de canalisations**. Les réseaux sont constitués à **87,2 % de polyéthylène**, **12,7 % d'acier**, **0,1 % de cuivre**. Parmi les ouvrages sensibles, il demeure 1,3 km de réseau en acier non protégé ainsi que 3,05 km de réseau basse pression, localisés en grande partie sur la commune de Vienne. Il n'y a plus de fonte ductile.

LINÉAIRE PAR MATÉRIAU



LINÉAIRE PAR PRESSION



61 postes de détente font l'interface entre les réseaux de moyenne pression de type B (entre 0,4 et 4 bar), de moyenne pression de type C (entre 4 et 25 bar) et de basse pression (entre 19 et 21 millibar). Sur ces 61 postes, seulement 40 postes sont télé-exploités.

L'âge moyen des réseaux est de **24,5 ans** avec de fortes disparités entre matériaux. Cette valeur continue d'augmenter chaque année du fait du faible taux de renouvellement du réseau (**0,03%**). 5,9 % du réseau est âgé de plus de 45 ans. Les réseaux les plus anciens (66 ans) sont en acier et se trouvent à Vienne.

GRDF a communiqué pour la première fois un indicateur appelé « durée de vie technique normative », venant s'ajouter à la durée de vie de remboursement par le tarif et à la durée de vie utile. La « durée de vie technique normative » sert à savoir théoriquement si un ouvrage est renouvelable ou non avant la fin du contrat et à calculer les provisions pour renouvellement.

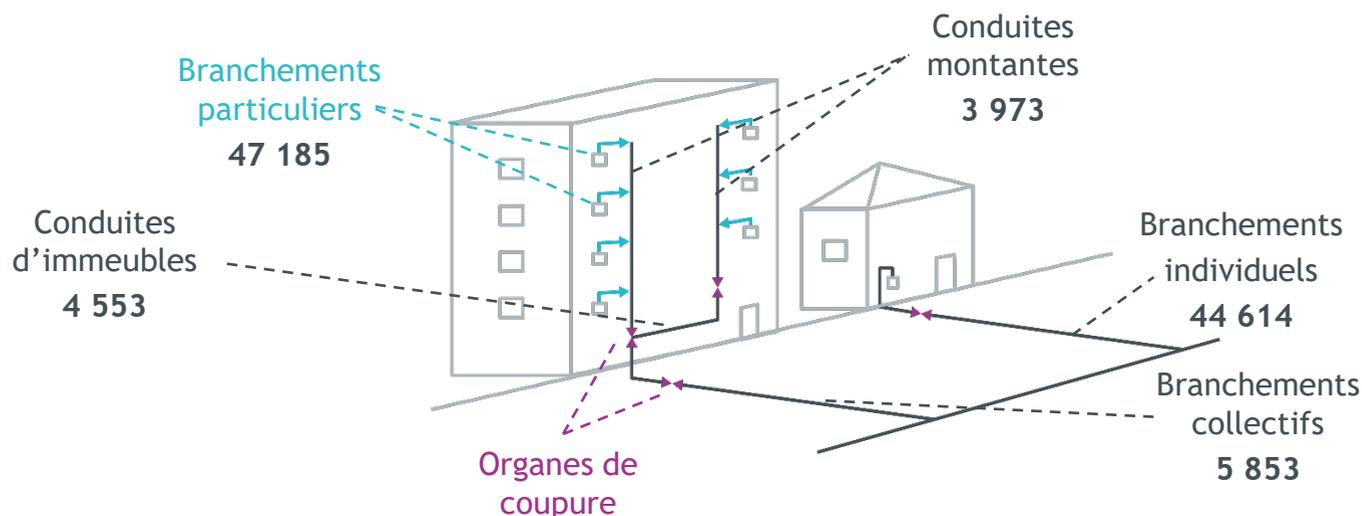
A la demande de TE38, GRDF a transmis l'actualisation de certaines durées de vie technique normative (tableau ci-joint). Il a ainsi été constaté un allongement de la durée de vie technique normative des branchements de 50 ans à 100 ans. Cet allongement a entraîné une requalification des ouvrages renouvelables en non renouvelables et une reprise au résultat des provisions pour renouvellement dont le montant n'a pas été communiqué.

Durée de vie technique normative	
Canalisations PE	100 ans
Canalisations acier post 1980	100 ans
Canalisations acier autre	55 ans
Canalisations fonte et cuivre	45 ans
Branchements post 1980	100 ans
Branchements autre	45 ans
Compteurs Gazpar	20 ans



La concession compte **851 robinets utiles** et **1 546 robinets non utiles** à l'exploitation. Le nombre de robinets utiles est relativement faible et a des conséquences sur le nombre de clients devant être coupés en cas d'incidents. Il y a en moyenne 1 robinet tous les 2,23 km de réseau. La transmission dans l'inventaire technique des robinets non utiles constitue une évolution positive de l'exercice 2020.

Les ouvrages de raccordement comprennent les branchements : **individuels (44 614, source inventaire comptable)** ou **collectifs (5 853)** pour lesquels peuvent être associés des ouvrages collectifs d'immeubles : **conduites montantes (3 973)**, **conduites d'immeubles (4 553)**, **nourrices de compteur (972)**, **tiges de cuisine (140)**, **conduites de coursives (9)** et **branchements particuliers d'étage (47 185)**. Il n'existe pas d'inventaire technique des branchements individuels.



Les **branchements** sont des ouvrages sensibles, siège d'environ **3 incidents sur 4 sur la concession**. La réglementation contraint GRDF à améliorer la sécurité des branchements en renouvelant les détendeurs de plus de 20 ans et en installant des dispositifs de protection des branchements existants (DPBE). Il existe 302 DPBE à fin 2020 sur le périmètre de TE38. En outre, une opération de remplacement des détendeurs défectueux de type Francel B6FF est en cours sur la concession. TE38 souhaite disposer lors du prochain contrôle d'un bilan des actions menées sur les branchements.

Sur les 97 187 points de comptage et d'estimation (PCE), 76 152 sont actifs, 3 467 inactifs, c'est-à-dire équipés d'un compteur sans contrat de fourniture dans l'année et 17 302 sont improductifs, c'est-à-dire non équipés de compteur. Le taux de PCE à relève semestrielle improductif (18 %) est en augmentation.



2. LA SÉCURITÉ DU RÉSEAU

L'activité de surveillance des réseaux a été menée sur **81 communes desservies** en gaz et a concerné **600 km de réseaux**, soit 32% du linéaire. Plus précisément, 60 km ont été surveillés par Recherche Systématique de Fuite à pied (RSF pédestre) et 540 km par Véhicule équipé pour la Surveillance des Réseaux (VSR).

Les données de contrôle des 4 dernières années indiquent un défaut de surveillance sur les communes de Salaise sur Sanne (23,9 km) et les Avenières (6 km). GRDF a expliqué l'an dernier que la donnée RSF sur Salaise sur Sanne était incomplète suite à un problème d'export du passage VSR fin 2018. Cette erreur détectée l'an dernier n'a pas été corrigée. Concernant les Avenières, GRDF a indiqué avoir rattrapé son retard. Il subsiste toutefois un retard sur 1 104 m de réseau dont 287 m sur des tronçons inaccessibles.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE SURVEILLANCE DES RÉSEAUX



TAUX DE FUITES DÉTECTÉES POUR 100 KM



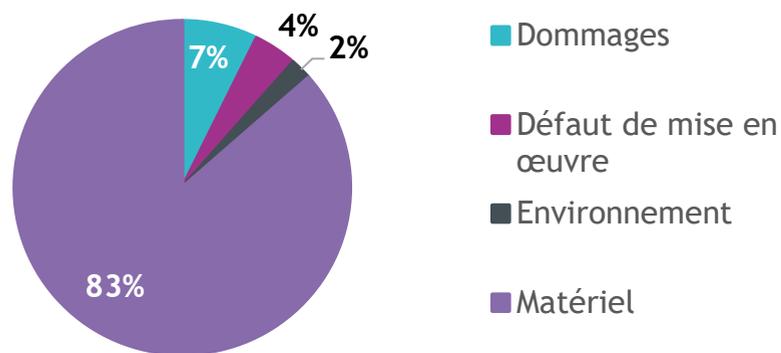
Les taux de visite des branchements collectifs (8,9%) et des robinets utiles de réseau (67,7%) se situent à des niveaux légèrement inférieurs à la moyenne régionale TEARA. Le concessionnaire a indiqué avoir réussi à tenir son plan de maintenance pour les postes de détente et ouvrages de raccordement malgré la période de confinement.

Les données fournis par le concessionnaire se limitent aux nombres de visites programmées et réalisées par famille d'ouvrages. Elles sont insuffisantes pour vérifier la bonne surveillance des ouvrages. Ce format des données est même trompeur puisque le réalisé VSR est supérieur au programmé alors que certains linéaires n'ont pas été visités. D'une manière plus globale, TE38 réitère sa demande de transparence de l'activité de surveillance du concessionnaire.

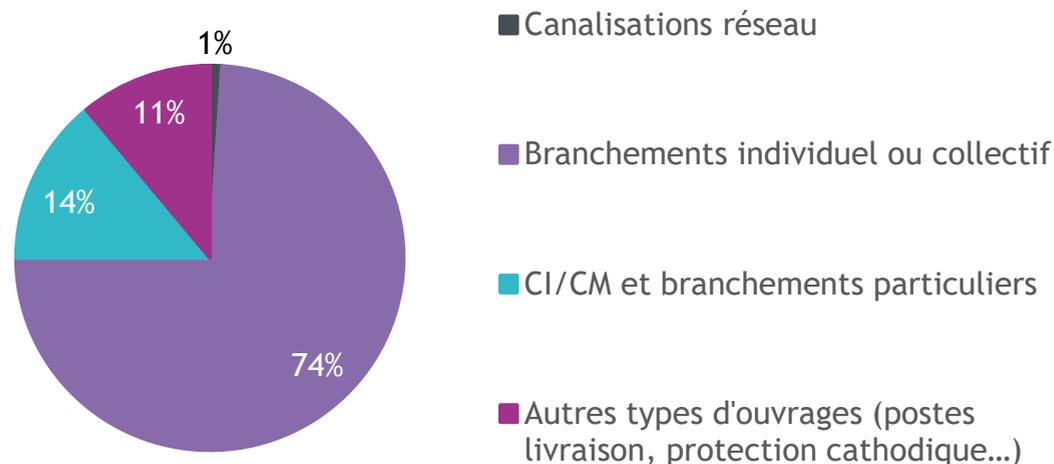


Les ouvrages concédés ont été affectés par **1 066 incidents**, en augmentation de 34% par rapport à 2019. La fourniture de gaz a été **interrompue chez 1 553 clients**, en baisse de 46% par rapport à 2019. Cette baisse est liée à la baisse des dommages aux ouvrages. 4 incidents ont entraîné la coupure de plus de 100 clients sur les communes de La Côte St André, St Ismier, St Laurent du Pont et Renage. **83% des incidents ont pour cause des défaillances de matériel et 74% sont localisés sur les branchements et plus particulièrement sur les détendeurs.**

RÉPARTITION DES INCIDENTS PAR CAUSE



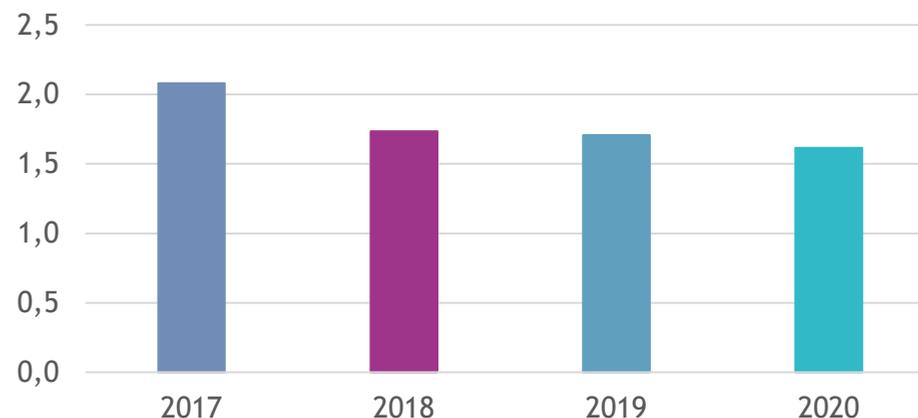
RÉPARTITION DES INCIDENTS PAR SIÈGE



Le nombre de dommages aux ouvrages est stable en 2020 (11). Rapporté aux déclarations de travaux, le taux de dommages aux ouvrages est de 1,6 %. Ce taux relativement faible s'explique par les actions de prévention menées sur la concession. TE38 et les concessionnaires GRDF et GreenAlp organisent régulièrement « les ateliers de la sécurité » auprès des acteurs réalisant des travaux à proximité des réseaux gaz.

Le taux d'intervention avec une arrivée sur les lieux de l'incident de plus de 60 minutes est particulièrement élevé (2,3%) mais reste inférieur à l'objectif du contrat de service public (4%). Les retards d'interventions s'expliquent par des difficultés routières et la concomitance d'incidents.

NOMBRE DE DOMMAGES POUR 1000 DICT



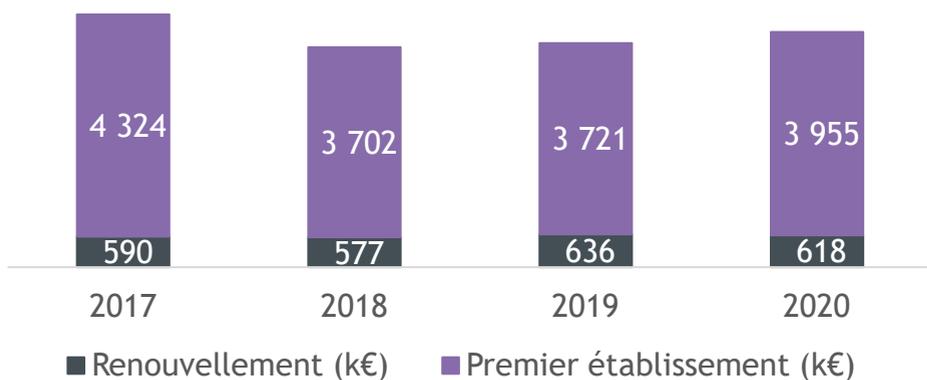


3. LES INVESTISSEMENTS

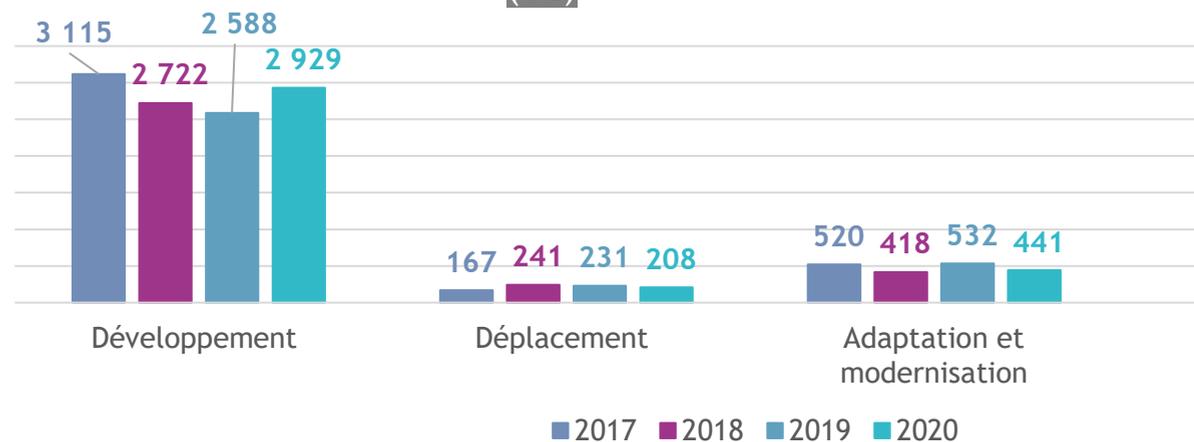
Les investissements sur les biens concédés s'élèvent à 4 574 k€ (3 578 k€ investis par GRDF et 996 k€ de participations de tiers). Ils ont contribué à la mise en service de 18,6 km de canalisations, 671 branchements individuels et 85 branchements collectifs ainsi qu'au renouvellement de 0,7 km de canalisations, 35 branchements individuels et 8 branchements collectifs. GRDF a investi 1,6 M€ pour raccorder au réseau public le site de biométhane agricole à St Victor de Morestel.

Les investissements se répartissent selon 3 finalités : **développement** du réseau (raccordement de nouveaux clients, producteurs de biométhane et stations GNV), **déplacement** d'ouvrage à la demande de tiers, **adaptation et modernisation**.

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS TOTAUX (K€)



DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS GRDF SUR LES BIENS CONCÉDÉS (K€)



Les investissements de renouvellement sont insuffisants sur le territoire de TE38 et conduisent à un vieillissement des ouvrages. Le taux de renouvellement des canalisations est de 0,03%, inférieur à la moyenne TEARA de 0,13%. En considérant la durée de vie comptable des canalisations fixée à 45 ans, ce taux devrait se situer à 2,2%.

Les investissements sur les autres biens ont progressé de 85% et atteignent 4 571 k€ soit 1 058 k€ d'investissements Autres (Système d'information, immobiliser, véhicules, outillage) et 3 512 k€ d'investissements Comptage (dont compteurs Gazpar). La hausse s'explique par le déploiement des compteurs communicants Gazpar. Le taux de déploiement était de 74% à fin 2020 malgré un arrêt du déploiement de 2 mois lors du premier confinement et 95,8% fin 2021.



TE38 a analysé 15 dossiers de travaux d'affaires mises en service en 2020 à partir de différents documents : devis, factures, convention, plan, suivi des dépenses (fiche CREI), fiche problème. Les dossiers transmis étaient complets excepté pour les données comptables.

L'analyse des dossiers a mis en évidence un certain nombre de constats:

- La procédure de retrait des immobilisations n'est pas standardisée et des erreurs de retrait ont été constatés
- La méthode de valorisation des remises gratuites n'a pas été présentée alors que le concessionnaire constitue des provisions pour renouvellement sur les financements de tiers
- Les pratiques d'imputation des heures, du matériel et des prestations facturées aux entreprises ne sont pas assez encadrées et dégradent la fiabilité des coûts unitaires
- Les flux de provisions pour renouvellement entre les ouvrages remplacés et remplaçants ne sont pas transmis à l'autorité concédante
- Les devis et factures que le concessionnaire envoie aux clients ne détaillent pas les quantités de travaux mais juste des forfaits, ce qui rend difficile pour les usagers d'analyser et contrôler leur facture
- Des délais très importants (jusqu'à 5 ans) ont été constatés entre la publication d'une fiche problème par l'exploitant et la réalisation de travaux.

QUELQUES EXEMPLES DE DOSSIERS ANALYSÉS :



Renouvellement de 2 conduites montantes et d'une conduite d'immeuble en cuivre dans un immeuble situé à Voiron



Renouvellement de 68 m de canalisation suite à un incident provoqué par un effondrement de la chaussée du à une buse d'évacuation d'eau à Barraux



Déplacement de 4 m de canalisation en acier de 48 mm de diamètre et exploitées en MPB à la demande de l'agglomération de Vienne pour la pose d'un assainissement



4. LES DONNÉES FINANCIÈRES ET COMPTABLES

L'ensemble du patrimoine concédé à GRDF est immobilisé pour 204 066 k€ (+9,8%). Cette forte augmentation est due au changement de régime des compteurs (+ 7 559 k€) et des postes de livraison client (+ 4 189 k€).

Le concessionnaire a acté unilatéralement par le biais d'un courrier le changement de régime des compteurs et postes de livraison en biens concédés. TE38 souhaite acter ce changement par un avenant et être informé des impacts comptables de ce changement.

L'amortissement des ouvrages, qui traduit leur dépréciation, est de 41,8%. La valeur nette réévaluée du patrimoine est de 123 518 k€, elle représente la part des investissements de GRDF qui n'ont pas encore été remboursés par le tarif péréqué d'acheminement. Les usagers auront à payer ces charges mutualisées au niveau national à travers la part acheminement de leur facture.

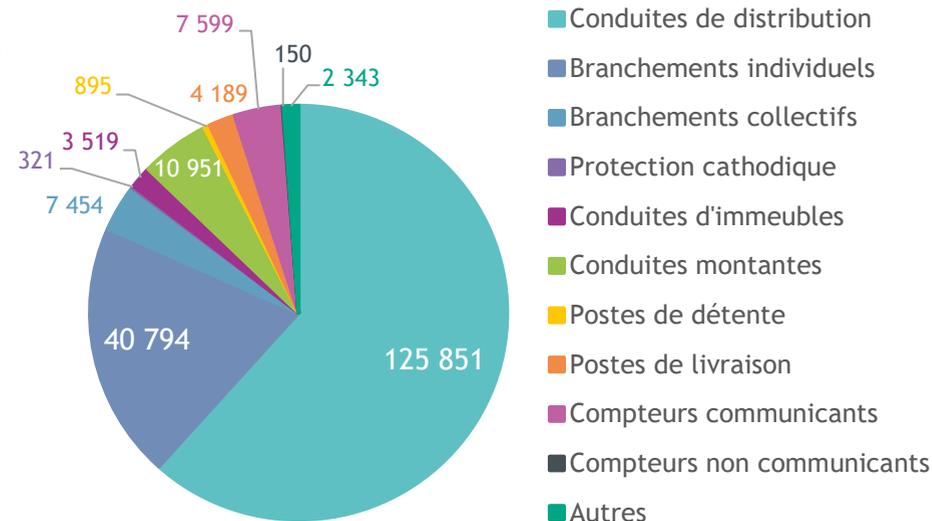
204 066 k€ valeur brute	2 617 € valeur brute par usager	41,8% Part amortie
335 724 € Redevance R1	42 753 € RODP	4 252 € RODP Chantier

ORIGINE DE FINANCEMENT DES BIENS CONCÉDÉS (k€)



Sur le périmètre historique, les droits du concédant, droits de TE38 à recevoir gratuitement les biens en fin de concession, s'établissent à + 73 676 k€. Ils sont supérieurs à la valeur nette des biens financés par le concessionnaire qui s'élève à 71 473 k€. **Le fichier « Comptes spéciaux » transmis par le concessionnaire n'a pas pris en compte le changement de régime juridique des compteurs et postes de livraison.**

VALEUR BRUTE DES BIENS CONCÉDÉS (K€)





RAPPEL DES PRINCIPAUX MÉCANISMES COMPTABLES SUR LE CONTRAT HISTORIQUE

REMBOURSEMENT PAR LE TARIF/PRINCIPE ÉCONOMIQUE QUI N'IMPACTE PAS LE BILAN COMPTABLE

Le remboursement des investissements via le tarif se fait au réel sur la durée de vie « tarifaire ». Il augmente les produits d'exploitation de GRDF.

Le tarif couvre :

- la dotation aux amortissements
- l'inflation
- Le coût de financement et la prime de risque



1. GESTION DES PROVISIONS POUR RENOUVELLEMENT

- Calculés sur chaque ouvrage à remplacer théoriquement avant la fin du contrat selon sa durée de vie technique normative
- **Montant non communiqué**
- Estimation à partir des comptes nationaux 48,6 M€
- Les provisions pour renouvellement ne sont ni prévues par le contrat de concession, ni couvertes par le tarif

Des interrogations sur le remboursement par le tarif des provisions pour renouvellement.



2. DROIT DU CONCÉDANT

- Montant des biens remis gratuitement au concessionnaire par l'AODG : 73,4 M€
- Transmis mais **pas vérifiable** sans les passifs par ouvrage (amortissement industriel, amortissement de caducité, provision)

En cas de transition de contrat, les biens amortis dans l'ancien contrat (via la caducité ou l'amortissement sur la durée de vie et la provision) apparaissent financés par GRDF dans le nouveau contrat
Pratique contestable si on considère que la provision pour renouvellement est financée par le tarif

A noter : l'amortissement de caducité est calculé sur la durée restante du contrat. Il permet un différé fiscal pour le concessionnaire et alimente le droit du concédant



3. TICKET DE SORTIE

- Valeur non amortie des ouvrages financés et réévalués suivant un indice fixé dans le cahier des charges: 71 M€ sans actualisation.
- Ne prend pas en compte le solde de provision pour renouvellement

A noter :

- Selon la jurisprudence de la CAA de Nancy, la valeur de l'indemnité doit être plafonnée à la valeur nette comptable
- TE38 s'interroge sur la pratique de la caducité associée à une indemnité de fin de contrat.



Sur la DSP de Tencin, les droits du concédant s'établissent à + 266,9 k€. Ils sont inférieurs à la valeur nette des biens financés par le concessionnaire (667,6 k€). **TE38 a une dette correspondant à cette valeur nette des biens réévalués dont on ne connaît pas précisément la valeur à ce jour.**

Le concessionnaire refuse d'aborder en audit les droits du concédant, pourtant un enjeu financier majeur pour une éventuelle indemnité de fin de contrat.

Le concessionnaire reconstitue un compte d'exploitation pour estimer la rentabilité de chaque concession. Le compte d'exploitation est reconstitué selon une vision tarifaire, ce qui amène de la confusion entre ce qui relève de l'économie, du financier et de la comptabilité.

En k€	Périmètre historique	DSP TENCIN
Recettes d'acheminement	24 425	75
Charges nettes d'exploitation	12 705	145
<i>Charges d'exploitation brutes</i>	15 349	147
<i>Recettes liées aux prestations complémentaires</i>	- 2 626	-2
<i>Recettes acheminement vers réseau aval hors zone péréquée</i>	-18	0
Charges d'investissement	12 757	68
Résultat d'exploitation	- 1 037	-138

La méthodologie utilisée pour déterminer les charges est complexe.

Les charges d'exploitation sont ventilées par le biais de clé de répartition non communiquées par GRDF.

Les charges d'investissement calculées selon une vision tarifaire ne traduisent pas la dépréciation des biens.

En 2020, la structure du compte d'exploitation a changé entraînant une rupture de chronique.

Le résultat d'exploitation de la concession historique est déficitaire et s'établit à - 1 037 k€. Le déficit s'explique par une diminution des recettes d'acheminement (-665 k€) et une augmentation des charges d'exploitation (+ 1 595 k€). Il comprend notamment un impact climatique de -1 492 k€ (climat plus chaud que prévu) et une contribution à la péréquation tarifaire négative de - 611 k€ (bénéficie du système de solidarité national). Le résultat d'exploitation de la DSP de TENCIN est déficitaire : -138 k€. Ces résultats sont à relativiser compte-tenu des méthodologies utilisées pour déterminer les charges.

TE38 déplore que le compte d'exploitation fourni pour la DSP de TENCIN ne se différencie pas du compte d'exploitation du contrat historique. TE38 ne peut suivre la rentabilité de la DSP en vue de sa mise en concurrence à la fin du contrat.

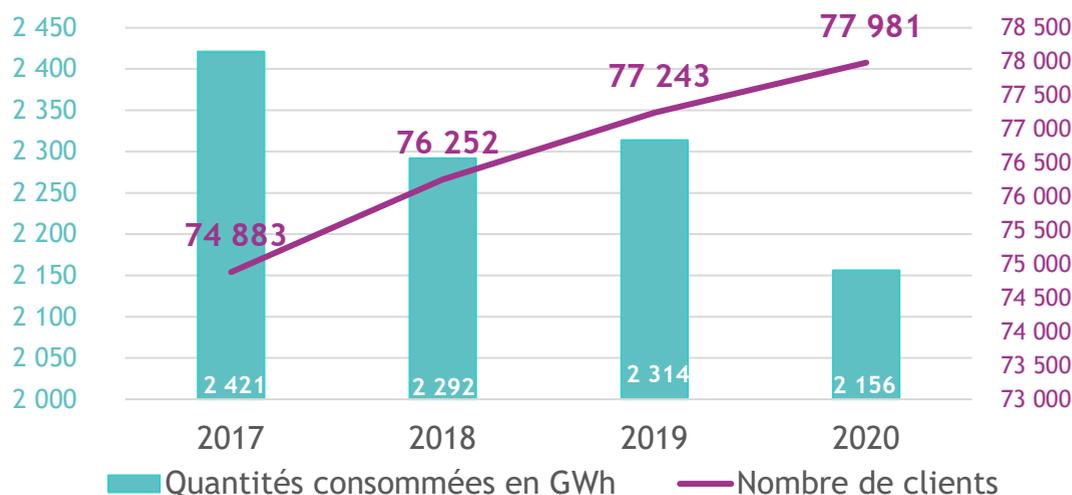


5. LE SERVICE AUX USAGERS

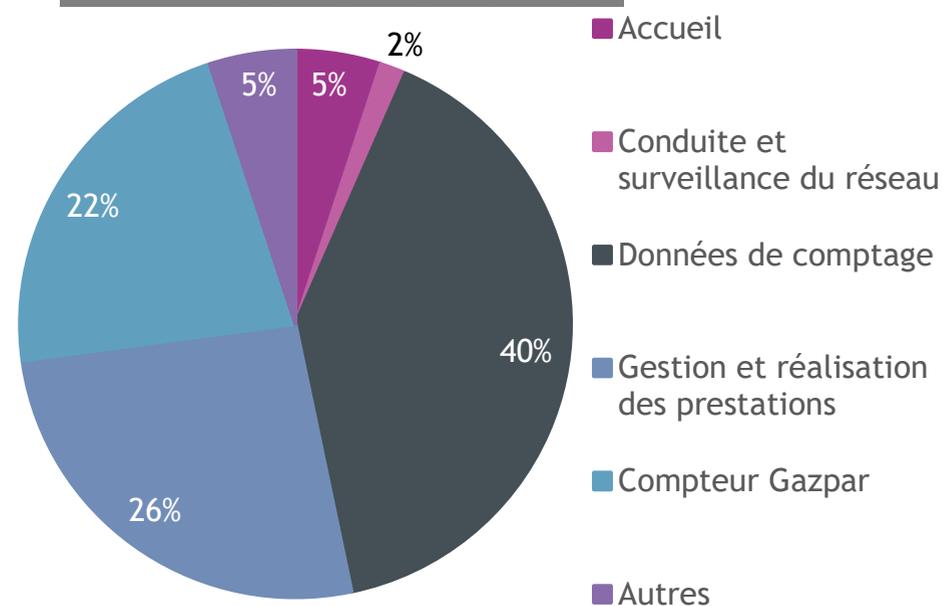
Le nombre d'usagers desservis par GRDF est de **77 981**, en progression de 1% principalement sur la tranche tarifaire T1/T2.

L'énergie totale acheminée (**2 156 GWh**) a diminué de **6,8%** en lien avec la crise sanitaire. Il y a eu une forte baisse de l'activité des entreprises lors du 1^{er} confinement. La baisse est également liée à d'autres facteurs : climat plus chaud en 2020, efficacité énergétique des bâtiments.

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS D'ÉNERGIES CONSOMMÉES ET DU NOMBRE D'USAGERS DESSERVIS



RÉPARTITION DES RÉCLAMATIONS



Le volume des réclamations est en **augmentation de 58%** : **612** contre **387** en 2019. La hausse est plus importante pour les motifs liés à la pose des compteurs communicants (+95, 134 réclamations) et à l'activité de comptage (+116, 247 réclamations). GRDF a expliqué cette hausse par le déploiement intensif des compteurs et l'arrêt de la relève à pied pendant le 1^{er} confinement.

5 dossiers réclamations ont été présentés en séance. Les délais de traitement de 2 réclamations portant sur des problèmes d'accès au flux d'index ont été élevés (71 jours et 8 mois à partir de la première réclamation). Néanmoins, en 2020, il n'y a eu que 14 réclamations avec un délai supérieur à 30 jours. Le taux de réclamations traitées dans les délais est de 97,9%.

Il est à noter également le nombre élevé de réclamations fournisseurs non recevables (89) mais comptabilisées en accord avec la CRE.



6. BILAN DE LA CONCESSION

 <p>Patrimoine et investissements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un réseau globalement en bon état avec de faibles taux de réseaux sensibles et de réseaux âgés de plus de 45 ans • Une part du réseau renouvelé (0,03%) insuffisante
 <p>Sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un faible nombre de dommages aux ouvrages rapporté au nombre de déclarations de travaux • Un faible taux de surveillance des branchements collectifs et des robinets et 1 commune en défaut de surveillance • Un taux d'intervention avec une arrivée sur les lieux de l'incident de plus de 60 minutes particulièrement élevé sur la concession (2,3%) en lien avec la crise sanitaire et le déploiement des compteurs communicants
 <p>Comptabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une augmentation de la valeur brute des biens concédés suite à l'intégration des compteurs et postes clients • Un résultat négatif du compte d'exploitation (- 1 175 k€) qui s'est fortement dégradé lors de la crise sanitaire
 <p>Clientèle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une légère augmentation du nombre d'utilisateurs (1%) principalement résidentiels • Forte diminution de la quantité d'énergie (-6,8%) en lien avec la crise sanitaire et une année plus chaude que la normale • Un volume de réclamations élevé et en augmentation (612, +58%) en lien avec l'évolution du comptage au travers de la nouvelle chaîne communicante



7. RECOMMANDATIONS DE TE38 À SON CONCESSIONNAIRE

Pour le prochain exercice, TE38 demande à GRDF :

- **D'acter le changement de régime juridique** des compteurs, postes de livraison clients et postes de biométhane en biens de retour par un **avenant et transmettre les données comptables associées.**
- De transmettre les études scientifiques justifiant l'allongement de durées de vie technique normatives de 50 ans à 100 ans des branchements
- De fournir dans les **fichiers de contrôle relatifs à la surveillance des ouvrages les éléments permettant de vérifier la surveillance réglementaire** des réseaux, des robinets, des postes de détente, de la protection cathodique et des ouvrages de branchements collectifs
- De fournir une localisation précise des incidents et d'ajouter le matériau et l'année de mise en service des canalisations en cause
- D'ajouter le niveau d'indice de fuite détecté dans le fichier incident
- De distinguer les investissements subis (réglementation, suite à incidents) des investissements volontaires
- De transmettre les éléments permettant de mieux comprendre la finalité des affaires (ajouter le code finalité dans le fichier de travaux de mise en service)
- De **transmettre pour chaque immobilisation les passifs associées permettant de contrôler la bonne constitution des droits du concédant**
- **De transmettre les clés et les assiettes** utilisées dans le calcul des charges d'exploitation
- De compléter le fichier de contrôle relatif aux réclamations en indiquant les réclamations non recevables

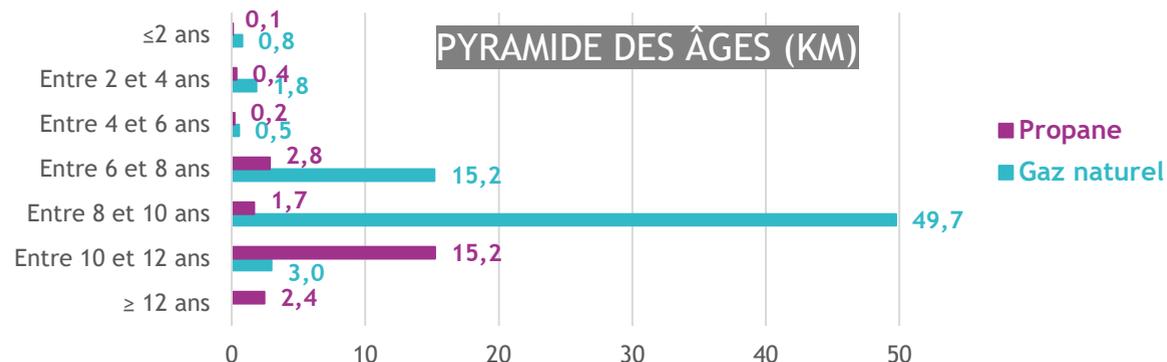
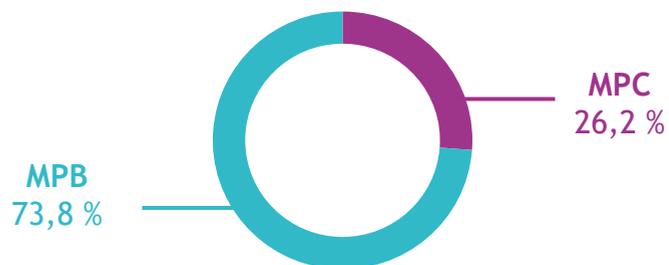


LES CONCESSIONS GREENALP

1. LE PATRIMOINE TECHNIQUE

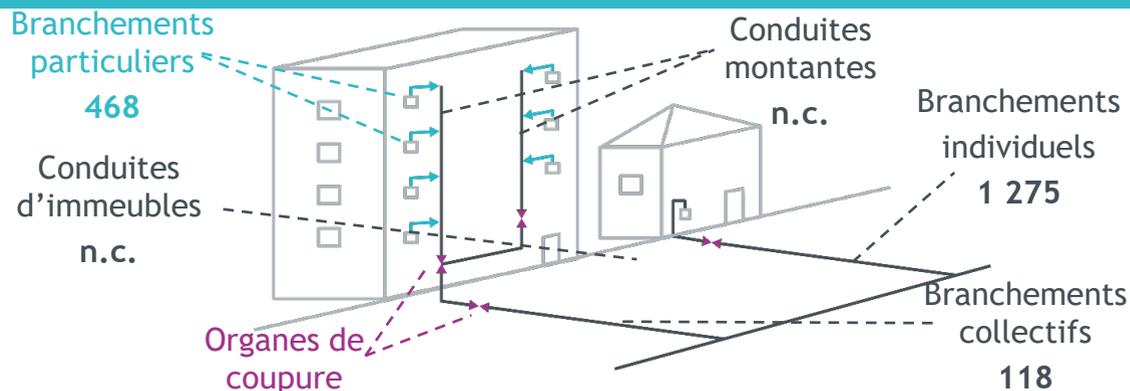
L'infrastructure de distribution compte **94,3 km de canalisations** dont 23,2 km de canalisations en propane et 71,1 km de canalisations en gaz naturel. Le réseau est constitué en quasi-totalité de **polyéthylène**, seuls 617 mètres en acier au niveau des zones de décompression. La totalité du réseau propane est en moyenne pression B. Le réseau de gaz naturel est à 65% en moyenne pression B et à 35% en moyenne pression C. L'âge moyen des réseaux est de 9,4 ans.

LINÉAIRE PAR PRESSION



198 robinets de coupure utiles à l'exploitation sont positionnés sur le réseau afin de permettre l'isolement des tronçons. Il y a en moyenne 1 robinet tous les 0,5 km. 9 postes de détente MPC/MPB font l'interface entre le réseau transport et le réseau de distribution naturel. Ils sont télé-exploités. 30 citernes, louées à Antargaz, permettent le stockage de 155 tonnes de propane.

Les ouvrages de raccordement comprennent les **branchements particuliers (468)**, les **branchements individuels (1 275)** et les **branchements collectifs (118)**. Ils sont tous équipés de dispositifs de protection.





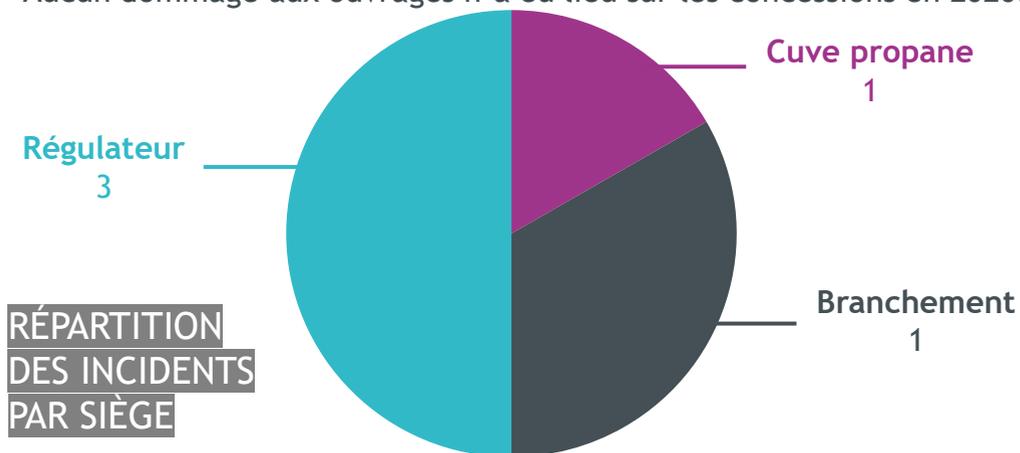
2. LA SÉCURITÉ DU RÉSEAU

L'activité de surveillance a concerné 13,9 km du réseau, soit 17% du réseau. Il n'y a pas eu d'inspection par Véhicule équipé pour la Surveillance des Réseaux (VSR) en 2019 et 2020 ce qui est contraire avec la volonté affichée du concessionnaire de surveiller l'ensemble des réseaux tous les 2 ans. La surveillance respecte la réglementation (surveillance tous les 4 ans) puisque le réseau a été surveillé en totalité en 2018.

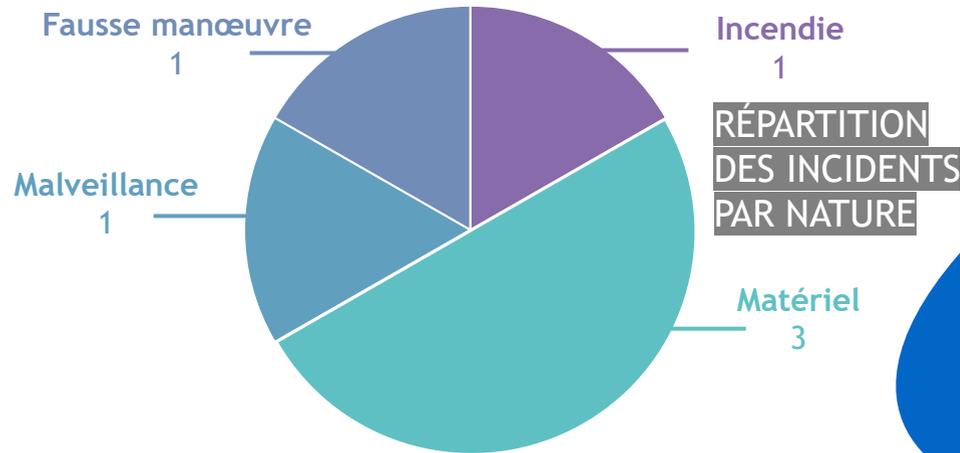
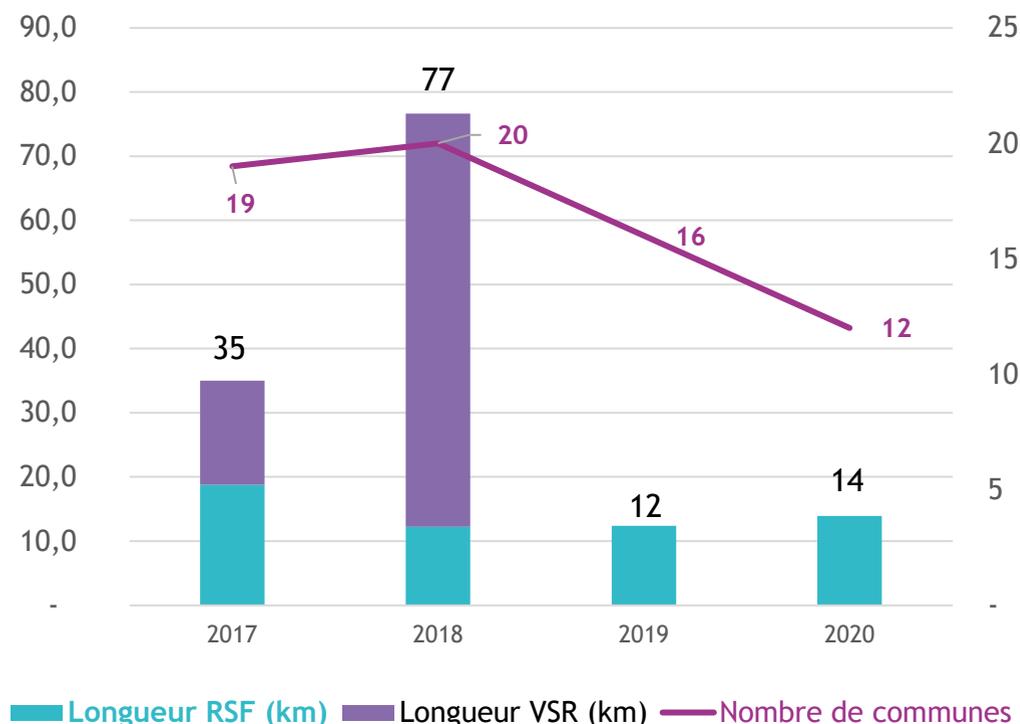
GreenAlp fait preuve de transparence sur l'activité de surveillance et maintenance. Il a communiqué les nouvelles gammes de maintenance qui sont moins exigeantes en 2020 pour rationaliser les coûts. Elles sont conformes aux textes réglementaires.

Greenalp a indiqué en audit avoir réalisé la totalité de son plan de maintenance. Les données de surveillance des postes de détente, robinets et branchements, non demandées en 2020.

40 appels « urgence gaz » ont été enregistrés en 2020 dont 6 ont pour siège un ouvrage exploité par GreenAlp. Le nombre d'incident au 100 km est faible (6,5). Sur les 40 appels, 2 ont dépassé le délai d'une heure. Seulement 2 usagers ont été coupés à la suite des incidents. Aucun dommage aux ouvrages n'a eu lieu sur les concessions en 2020.



ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE SURVEILLANCE DES RÉSEAUX





3. LES INVESTISSEMENTS

Les investissements sont en baisse par rapport à ceux des années précédentes. Ils s'élèvent à 145 k€ (129,4 k€ investis par GreenAlp, 15,7 k€ de participation de tiers). Ils ont contribué à la mise en service de 133 m de canalisations et de 12 branchements ainsi qu'au déplacement d'un branchement.

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS (K€)



Les investissements sont en quasi-totalité réalisés pour densifier le réseau sur les communes déjà desservies. Les investissements ont eu lieu à Morestel (76 k€), Izeaux (29 k€), Chatte (16 k€), Les Abrets en Dauphiné (9 k€), La Bâtie-Montgascon (5 k€), St Blaise du Buis (5 k€) et Trept (4 k€). Aucun investissement n'a eu lieu sur les 8 communes non desservies (Charnècles, Romagnieu, St Cassien, St Didier de la Tour, st Hilaire du Rosier, St Lattier, St Sorlin de Morestel et Sérézin de la Tour).

Le concessionnaire n'envisage pas de déployer de compteurs communicants compte-tenu de la faible densité des usagers sur les concessions et de la technologie actuelle nécessitant la pose de concentrateurs. Le concessionnaire reste ouvert à la discussion sur ce sujet.



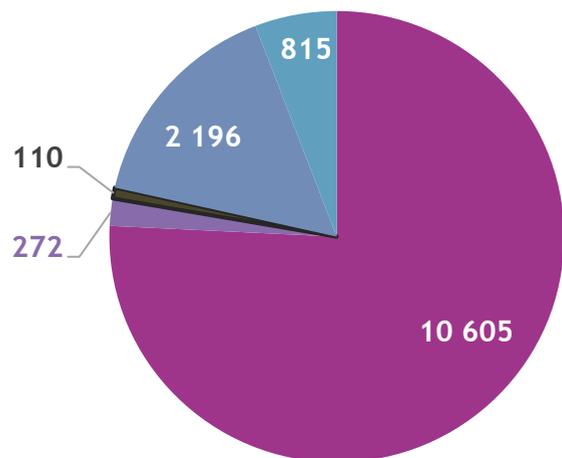
4. LES DONNÉES FINANCIÈRES ET COMPTABLES

Le patrimoine concédé est immobilisé pour **14 046 k€ (+1%)**. 78% concernent la distribution de gaz naturel et 22% l'alimentation en propane. La majorité des biens affectés aux concessions ont été financés par GreenAlp.

Conformément aux instructions comptables pour les DSP, la pratique des amortissements de caducité et la constitution des provisions pour renouvellement est interdite. Le droit du concédant, qui répertorie la contre-valeur des ouvrages remis gratuitement au concessionnaire, est de **133 456 €**.

14 046 k€ valeur brute	14 k€ valeur brute par usager	20,8 % Part amortie
25 710 € Redevance R1	4 285 € RODP	115 € RODP chantier

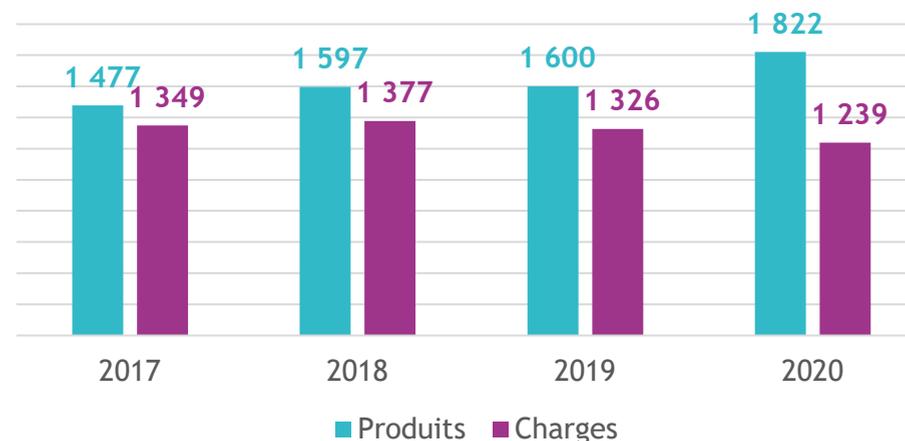
VALEUR BRUTE DES BIENS CONCÉDÉS (K€)



Les canalisations de distribution représentent 76% de l'ensemble des biens.



ÉVOLUTION DES PRODUITS ET CHARGES DU COMPTE D'EXPLOITATION (K€)



■ Canalisations ■ Vannes ■ Compteurs ■ Branchements ■ Autres

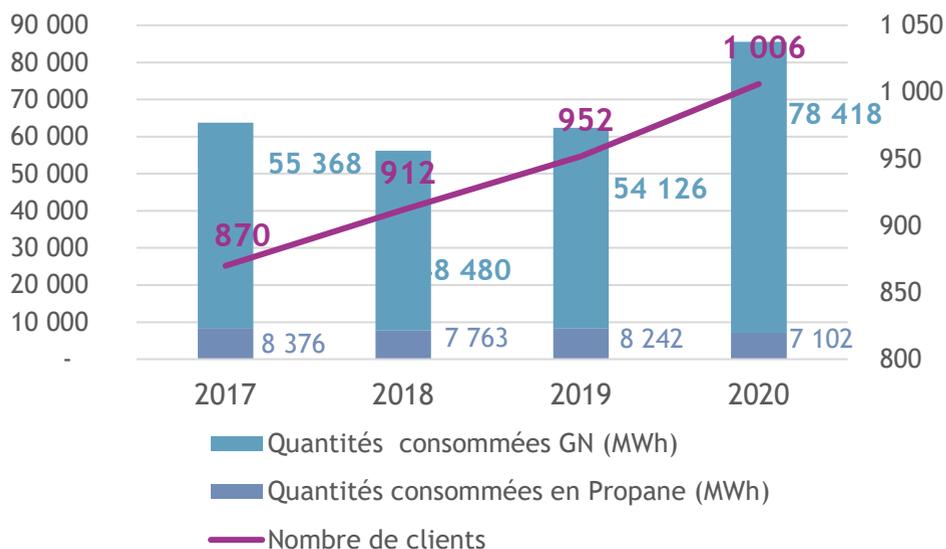
Le résultat de l'ensemble des comptes d'exploitation est positif de 583 K€ et en augmentation. L'augmentation est essentiellement due à la hausse des recettes tarifaires avec l'arrivée d'un industriel fortement consommateur. De plus, les coûts d'exploitation sont en diminution, ce qui démontre un effort de rationalisation du concessionnaire.



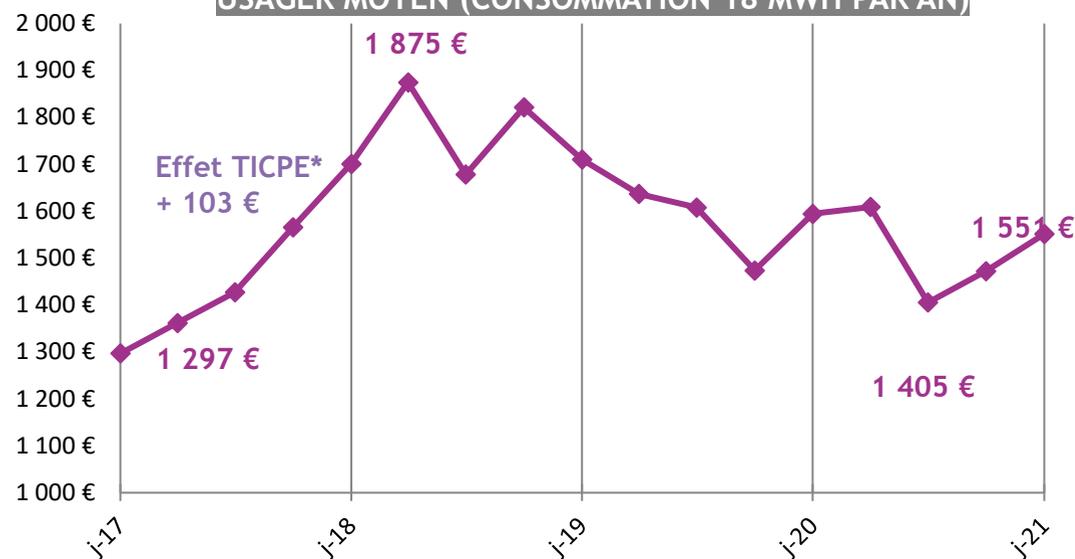
5. LE SERVICE AUX USAGERS

Le nombre d'usagers est en hausse : **1 006** en 2020 contre 952 en 2019. L'énergie totale acheminée est de **85,5 GWh**. Elle est en hausse de 12,7% pour le gaz naturel suite à l'implantation d'un industriel consommateur d'énergie et de 1,1% pour le propane par rapport à l'an dernier. Après une baisse du tarif du propane en 2019, le prix du propane repart à la hausse.

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS D'ÉNERGIES CONSOMMÉES ET DU NOMBRE D'USAGERS DESSERVIS



ÉVOLUTION DE LA FACTURE TTC DE GAZ PROPANE D'UN USAGER MOYEN (CONSUMMATION 18 MWh PAR AN)



* Au 1er avril 2018, application d'une nouvelle taxe : la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétique à usage combustible (TICPE).

TE38 a audité de manière plus approfondie la gestion des réclamations par GreenAlp. Il a été constaté des améliorations du système de traitement des réclamations. 7 réclamations ont été enregistrées en 2020 dont 3 pour des motifs portant sur la facturation et la relève, motifs non présents les années précédentes. L'ensemble des réclamations ont été émises par le biais des fournisseurs via la plateforme E-Fluid. Le concessionnaire s'impose un délai de 10 jours pour apporter une réponse à 90% des réclamations.

TE38 a interrogé le concessionnaire sur 7 études de rentabilité suite à des demandes de raccordement de clients. **TE38 n'a pas pu vérifier sur un cas concret que le concessionnaire respectait les nouvelles conditions mises en place dans le contrat de concession dont le taux d'actualisation.**



6. BILAN DE LA CONCESSION

 <p>Patrimoine et investissements</p>	<ul style="list-style-type: none">• Un réseau jeune et de bonne qualité (polyéthylène principalement, absence de réseau sensible)• L'ensemble du réseau en classe A• Fiabilisation de l'inventaire technique grâce au SIG permettant de stocker des informations sur le patrimoine (matériel, dates de mise en service)• Tous les branchements sont protégés de PBDI ou DPBE en cas d'incidents• Faible potentiel de développement du réseau en lien avec la nouvelle réglementation environnementale
 <p>Sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none">• Surveillance réglementaire conforme à la réglementation a priori• Faible taux d'incidents (6,5 pour 100 km) et faible taux d'utilisateurs coupés
 <p>Comptabilité</p>	<ul style="list-style-type: none">• Un résultat d'exploitation bénéficiaire suite à l'arrivée d'un nouveau client T4• L'indice de réévaluation PIBM est introuvable. Un nouvel indice de réévaluation du contrat doit être choisi pour réévaluer la valeur nette comptable des ouvrages à l'échéance du contrat
 <p>Clientèle</p>	<ul style="list-style-type: none">• Une hausse du nombre d'utilisateurs et de l'énergie acheminée• Une hausse du nombre de réclamations (7 en 2020 contre 3 en 2019) liée à l'amélioration du processus d'enregistrement des réclamations



7. RECOMMANDATIONS DE TE38 À SON CONCESSIONNAIRE

TE38 demande à GreenAlp :

- La **transmission des données de surveillance** des postes de détente, robinets et branchements
- De tenir TE38 informé des actions menées pour **développer le réseau** sur les concessions
- De **poursuivre les échanges sur le choix d'un nouvel indice pour réévaluer les ouvrages** en fin de contrat car l'indice prévu dans le contrat du Produit intérieur Brut Marchand (PIBM) est introuvable
- De s'assurer **que le système d'enregistrement des réclamations** comprend celles pouvant être émises directement par le client sans passer par le fournisseur (aucune réclamation de ce type enregistrée depuis 4 ans)

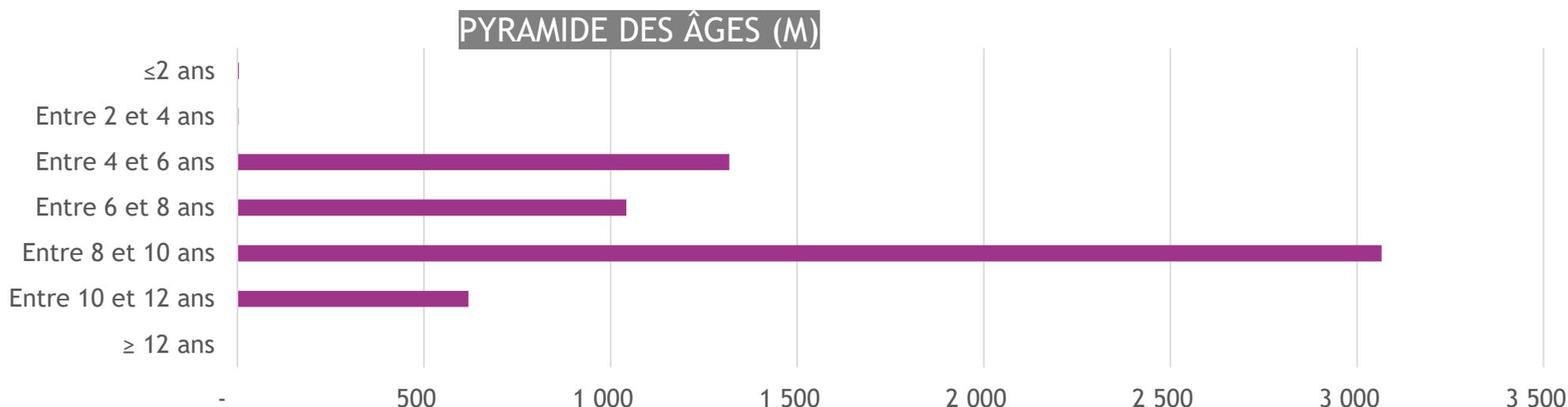


LA CONCESSION PRIMAGAZ

1. LE PATRIMOINE TECHNIQUE

L'infrastructure de distribution compte **6 052 m de canalisations en polyéthylène**, sans évolution par rapport à 2019. Il est à noter que quelques secteurs sont équipés de réseaux non rétrocedés. Des rétrocessions de réseaux doivent être effectués sur le prochain exercice. La longueur de réseau devrait donc augmenter.

La totalité du réseau propane est en moyenne pression B. Le réseau est jeune, de 9,1 ans en moyenne. Il dispose de **21 robinets actifs** positionnés sur le réseau afin de permettre l'isolement des tronçons éventuellement sujet à incident.



L'alimentation en gaz se fait à partir de 16 citernes pouvant stocker 48 tonnes de gaz propane. L'inventaire technique recense 219 branchements individuels. 162 sont actifs, soit un taux de 26% de branchements improductifs.

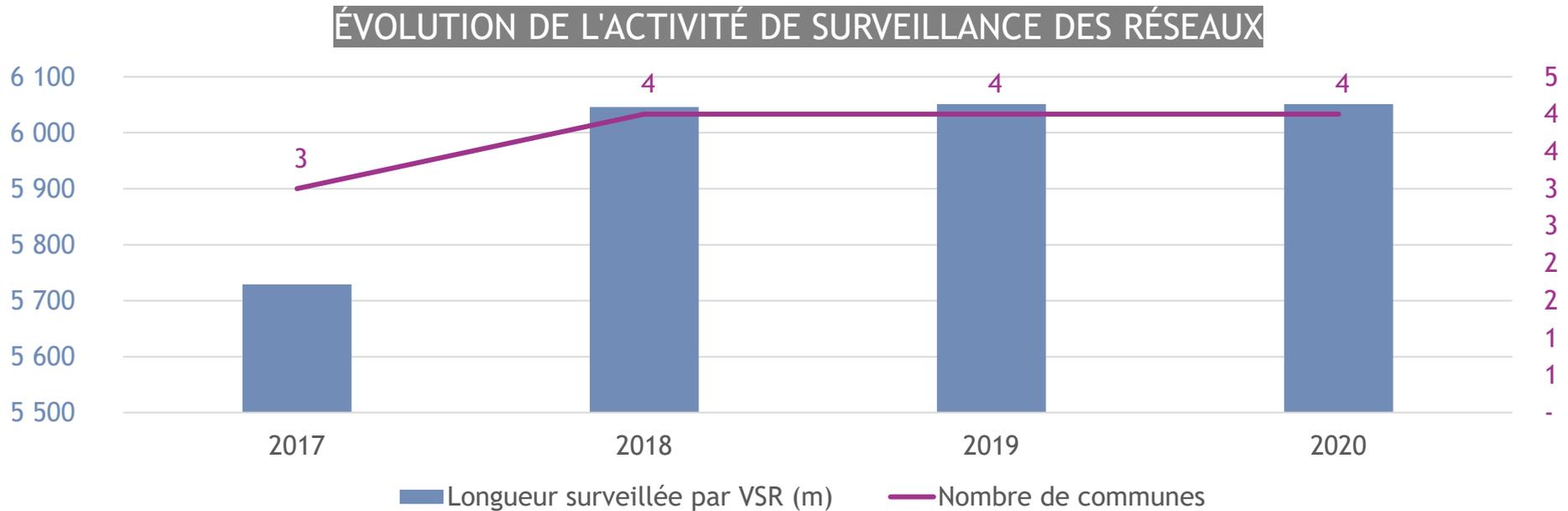
Il n'y a pas eu de demande de travaux en 2020. TE38 souhaite que le travail commercial soit plus important afin d'identifier l'ensemble du potentiel disponible.



2. LA SÉCURITÉ DU RÉSEAU

La totalité du réseau a été surveillée à l'aide d'un Véhicule équipé pour la Surveillance des réseaux (VSR). L'activité de surveillance a permis de détecter quatre fuites confirmées sur le réseau. **L'objectif du concessionnaire est de surveiller l'ensemble du réseau tous les ans.**

Interrogé en audit, **Primagaz a transmis en toute transparence son plan de maintenance avec les actes réalisés, les rapports de visite de surveillance des réseaux ainsi que les dépenses de maintenance.** Un prévisionnel des opérations de maintenance pourrait néanmoins être transmis à TE38 en début d'exercice et pour chaque catégories d'ouvrages pour améliorer la lisibilité des données de surveillance et maintenance des ouvrages.



4 appels d'urgence ont été enregistrés en 2020 sur les aires de stockage de ROCHE et SEPTÈME et sur les branchements de SEPTÈME. Ces incidents ont été réparés sur place et n'ont pas donné lieu à de coupure de client.



3. LES INVESTISSEMENTS

Aucune étude de B sur I n'a été réalisée en 2020. TE38 n'a pas pu contrôler que les manquements détectés lors des précédents contrôles avaient été corrigés. Pour rappel, TE38 avait constaté l'absence de travaux de tranchées pour raccorder des clients particuliers et des calculs de rentabilité effectués par projet et non par zone géographique. Primagaz s'est engagé à fournir une étude de rentabilité sur le prochain exercice permettant de vérifier le respect des règles d'extension définies dans le cahier des charges.

Les **investissements sont quasiment inexistant sur la concession** : 7 207 € en 2020, 1 893 € en 2019, 0 € en 2018 alors que le réseau de premier établissement n'est toujours pas construit sur les communes d'Oytier Saint Oblas, Bonnefamille, Charantonay et Valencin. **Il s'agit d'un manquement du concessionnaire.**

TE38 a rencontré le concessionnaire qui lui a présenté les actions commerciales réalisées ainsi que ses projets d'investissement sur la concession. Les projets d'investissement sont malheureusement limités. Ils comprennent des travaux de densification du réseau sur la commune de Roche ainsi qu'une extension du réseau sur la commune de Grenay. Le concessionnaire a entamé des démarches pour des rétrocessions de voirie sur la commune de Grenay ce qui devrait permettre d'intégrer un micro-réseau existant sur cette commune en concession.

Le concessionnaire rencontre des difficultés pour lancer des projets sur les communes non desservies. TE38 a proposé à Primagaz de l'aider dans ses démarches commerciales auprès des élus. TE38 attend la nomination du nouvel interlocuteur commercial pour lui apporter son concours.

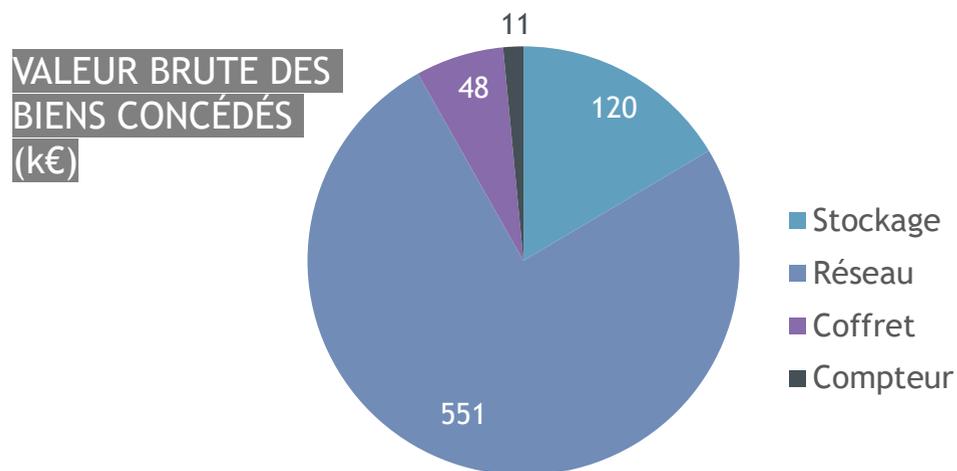


4. LES DONNÉES FINANCIÈRES ET COMPTABLES

Le patrimoine concédé est immobilisé pour **730 k€**. Il est constitué à 440 k€ de biens de retour et à 86 k€ de biens de reprise et valorise désormais les remises gratuites de tranchées ouvertes à hauteur de 204 k€. A noter que la valorisation de Grenay, commune sur laquelle un réseau a été mis en place sans client raccordé à ce jour, n'est pas prise en compte dans ces chiffres. Elle s'élève à 42 k€.

Malgré des améliorations conséquentes de l'inventaire comptable, il subsiste des erreurs de quantité de compteurs dues à un défaut de renseignement des factures. Il subsiste également des erreurs de qualification des biens nécessitant une régularisation avec la signature d'un avenant. Par ailleurs, TE38 conteste les pratiques comptables opérées sur les cuves de stockage permettant au concessionnaire de les immobiliser à nouveau à leur valeur d'origine après une prestation de ré-épreuve tous les 10 ans.

730 k€ valeur brute	4 504 € valeur brute par usager	28% Part amortie
5 348 € Redevance R1	545 € RODP	0 € RODP chantier



ÉVOLUTION DES PRODUITS ET CHARGES DU COMPTE D'EXPLOITATION (K€)



Le résultat net du compte d'exploitation est positif à 9 k€, ce qui signifie que la concession est rentable.

Le résultat est sous-estimé car une part non négligeable des recettes de la filiale Caloon n'a pas été intégrée à l'exercice 2020. Une correction est attendue sur l'exercice 2021. Les charges restent comparables à celles des derniers exercices.

TE38 est en attente d'une explication sur une incohérence du compte d'exploitation : les recettes d'acheminement ont augmenté de 10% alors que les volumes de gaz ont progressé de 7% et les prix de gaz baissés de 1,6% sur la période!

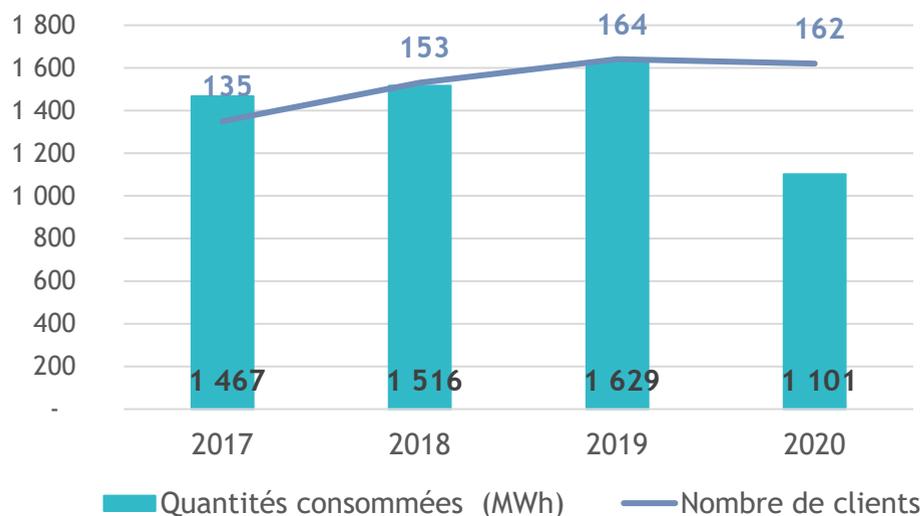


5. LE SERVICE AUX USAGERS

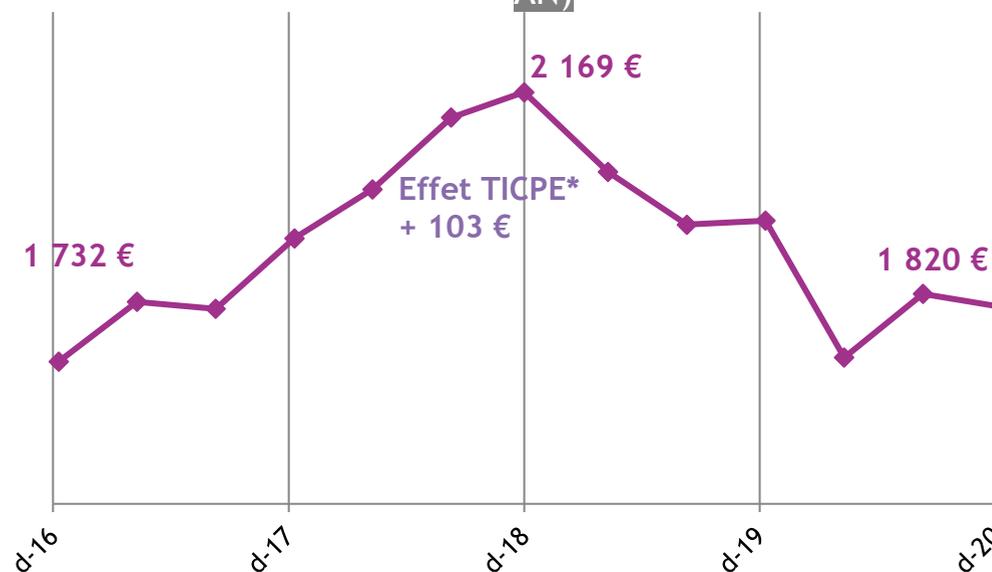
Le nombre d'usagers est en diminution: **162** en 2020 contre 164 en 2019. Cette baisse concerne les usagers qui ont des consommations importantes comprises entre 350 et 700 MWh/an.

L'énergie totale acheminée est de **1,1 GWh**, en diminution de 32% par rapport à l'an dernier. Cette baisse s'explique par la crise sanitaire qui a diminué drastiquement les consommations des professionnels (-44%) et la diminution des consommations des collectivités locales (-70%). Après une baisse du tarif du propane en 2019, le prix du propane repart à la hausse.

Évolution des quantités de propane consommées et du nombre d'usagers desservis



ÉVOLUTION DE LA FACTURE TTC DE GAZ PROPANE D'UN USAGER MOYEN (CONSUMMATION 18 MWh PAR AN)



* Au 1er avril 2018, application d'une nouvelle taxe : la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétique à usage combustible (TICPE).

7 réclamations ont été enregistrées en 2020. 3 réclamations portent sur la facturation, 1 sur la relève et 3 sur des interventions.



6. BILAN DE LA CONCESSION

 <p>Patrimoine et investissements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un réseau jeune et de bonne qualité. Absence de réseau sensible • Un inventaire technique complet (distinction par matériau et par diamètre) • L'insuffisance du réseau construit et son absence sur les communes d'Oytier Saint Oblas, Bonnefamille, Charantonnay et Valencin • L'absence d'usager sur Grenay
 <p>Sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Transmission de données relatives à l'activité de surveillance et maintenance (plan de maintenance, rapports de surveillance des réseaux, dépenses de maintenance) • Hausse des incidents (4 incidents en 2020)
 <p>Comptabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un résultat d'exploitation bénéficiaire (9 k€) mais en forte diminution et biaisée • L'inventaire comptable présente des anomalies: quantités, dates de fin d'amortissement, nature juridique des compteurs malgré une amélioration opérée sur la valorisation des remises gratuites
 <p>Clientèle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une diminution du nombre d'usagers et de l'énergie acheminée de 32% • Un nombre de réclamations relativement élevé



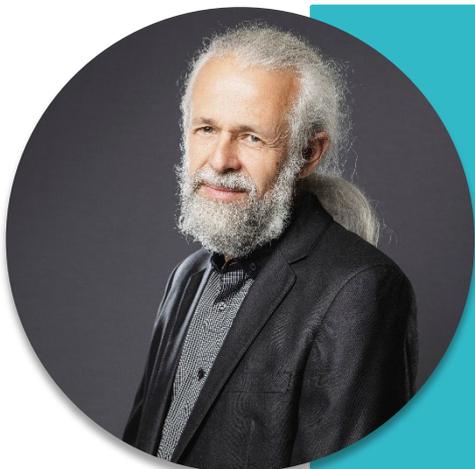
7. RECOMMANDATIONS DE TE38 À SON CONCESSIONNAIRE

TE38 demande à Primagaz :

- De lui **communiquer chaque année un plan de maintenance détaillé** par gamme de maintenance avec, en début d'année, les prévisions et en fin d'année le réalisé, de mieux caractériser les fuites
- De lui **communiquer les mouvements de clients** au cours de l'exercice
- De mettre en œuvre des actions **commerciales pour développer le service public sur les 8 communes concédées**
- De procéder à la rétrocession des micro-réseaux en service sur les communes concédées puis de mettre à jour le patrimoine technique (longueur des canalisations, nombre de branchements)
- De **vérifier l'inventaire comptable et les données du compte d'exploitation**: vérifier les quantités, dates de fin d'amortissement et le calcul du droit du concédant, améliorer les procédures et les outils d'immobilisations comptables, régulariser les montants de recettes des lotissements non perçus en 2020
- De fournir une étude de rentabilité sur le prochain exercice permettant de vérifier le respect des règles d'extension définies dans le cahier des charges



LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT



Décidément l'énergie gaz traverse une période bien compliquée ! Entre la nouvelle réglementation environnementale 2020 qui a pour but avoué de supprimer les énergies fossiles, et le contentieux entre l'Ukraine et la Russie qui met en évidence notre dépendance à autrui pour l'approvisionnement (que ce soit l'est pour le gaz naturel ou l'ouest pour le gaz de schiste).

Ceci nous conduit à encourager plus encore la production de gaz vert, tant pour satisfaire les normes que pour assurer notre indépendance. Développons donc la méthanisation, en collaboration avec le monde agricole, lançons la méthanation avec le monde industriel, la première de ces méthodes assure pérennité aux agriculteurs, la deuxième utilise un excédent d'électricité verte et piège le CO₂.

Comme pour l'électricité, le réseau de distribution de gaz appartient aux communes et il est payé par l'utilisateur. S'il paraît difficilement concevable de le voir s'agrandir, ne laissons pas l'existant tomber en désuétude en proposant en face de lui d'autres sources d'énergie qu'il conviendrait de réserver aux secteurs, nombreux, où le gaz n'est pas implanté.

Pour le gaz, une (r)évolution est en marche, il est primordial de la réussir en collaboration avec notre concessionnaire historique, GRDF, bien sûr mais aussi les gestionnaires de réseaux plus modestes GREEN ALP et PRIMAGAZ. Le futur s'écrira d'une même plume avec les AODG et les opérateurs.

Jean-Marc LANFREY,

Vice-Président en charge des concessions d'énergies



GLOSSAIRE

AODE *Autorité organisatrice de la distribution d'énergie*

CCSPL *Commission consultative des services publics locaux*

CRAC *Compte-rendu annuel de concession*

CRE *Commission de Régulation de l'énergie*

DSP *Délégation de service public*

FNCCR *Fédération nationale des collectivités concédantes et régies*

PCE *Point de comptage et estimation*

RODP/ROPDP *Redevance d'occupation du domaine public, redevance d'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux*

RSF *Recherche Systématique de fuite à pied*

TEARA *Territoire d'énergie Auvergne Rhône-Alpes*

TICPE *Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétique à usage combustible*

VSR *Véhicule équipé pour la surveillance des réseaux*

SERVICE CONCESSIONS ET URBANISME : CONTACTS



Bruno VIORNERY - Chef de service



bviornery@te38.fr



04 76 03 38 45



Marlène GHILARDI - TCCFE, redevances



mghilardi@te38.fr



04 76 03 03 26



Katell ATHANÉ - Contrôle des concessions



kathane@te38.fr



04 76 03 37 19



territoire d'énergie

ISÈRE

27 rue Pierre Séward
38 000 Grenoble

04 76 03 19 20

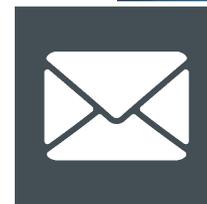
contact@te38.fr



www.te38.fr



@TE_Isere



Avril 2022

Crédit photo : Freepik